

bureaux de votes seront ouverts **de 8h à 20h** sans interruption.



VOTER PAR PROCURATION, MODE D'EMPLOI

Pensez à établir une procuration si vous ne pouvez pas vous déplacer le jour J.

Votre mandataire peut être inscrit dans une autre commune, mais devra se déplacer dans le bureau de vote dont vous dépendez pour voter à votre place.

Vous pouvez effectuer votre demande dans n'importe quel commissariat, gendarmerie, tribunal judiciaire ou de proximité de votre domicile ou lieu de travail ou directement en ligne sur le site maprocuration.gouv.fr.

Les personnes âgées ou invalides peuvent solliciter le commissariat de Chatenay-Malabry par téléphone au 01 40 91 25 00 ou via l'adresse commissariat-chenay-malabry@interieur.gouv.fr en informant de leur demande et en laissant leurs coordonnées. Un agent prendra contact avec ces personnes afin d'établir une procuration et pourra, si nécessaire, se déplacer à leur domicile.

▣ Plus d'information : [voter aux élections](#)

≡ RETOUR À LA LISTE



MAIRIE DE SCEAUX
HÔTEL DE VILLE - 122 RUE HOUDAN
92330 - SCEAUX

 **01 41 13 33 00**

- ▶ LA MAIRIE RECRUTE
- ▶ DÉCLARATION DE CONFORMITÉ AU RGAA
- ▶ PLAN DU SITE
- ▶ PRESSE
- ▶ MENTIONS LÉGALES

LETTRE D'INFORMATION

Saisir votre adresse e-mail :

exemple@lorem.dom



✕ DÉSINSCRIPTION

HORAIRES D'OUVERTURE : Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30. Jeudi de 8h30 à 12h. Samedi de 9h à 12h : permanences de Sceaux info mairie et du service Population et citoyenneté.

RÉALISATION

STRATIS